

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19



Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Jacques SCHNEPF, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVaine, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Nicolas RAVaine, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Philippe BESLER procuration à Clarisse CHARLET, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY, Hervé PRITRSKY procuration à Sylvain WEIL.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 10 octobre 2025.

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVaine, élu à l'unanimité.

N° 2025/005/002

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission

Exposé des motifs :

L'article L.2122-15 dispose que "La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée." Par courrier du 1^{er} septembre 2025 adressé à Monsieur le Préfet, Madame Véronique Gammella a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par courrier du Préfet de Moselle le 25 septembre 2025. Il convient donc d'élire un nouvel adjoint au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23052020-004 relative à la création de cinq postes d'adjoint au Maire ;

Vu la délibération n° 2021/04/001 relative à la suppression d'un poste d'adjoint ;

Vu la délibération n°2022/03/001 relative à la création d'un poste d'adjoint au Maire ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de remplacer Madame Véronique Gammella par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire ;

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui prendra le 5^{ème} rang dans le tableau des adjoints. Les actuels 3^e, 4^e et 5^e monteront d'un rang.

Après appel à candidature, seule Madame Nathalie Ravaine est candidate.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. Boris Hubert et MM. Isabelle Muller.

Il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de M. Sylvain WEIL.

1^{er} tour du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e) Majorité absolue : 10

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Nathalie RAVAINE	17

Madame Nathalie RAVAINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5eme adjointe, et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme, Vigy le 16 octobre 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

